# Hôpitaux de Toulouse

Comité de lutte contre la douleur

# Protocole de traitement par MORPHINE administré EN MODE PCA chez l'adulte en post opératoire

Référence : CLUD 24

Version: 5

Date de diffusion Intranet : 2016

	Objet						
Ce protocole a pour o	Ce protocole a pour objet de définir un support adapté pour la prescription, la surveillance et la gestion de						
effets indésirables d'u	effets indésirables d'un traitement par morphine administré en PCA chez l'adulte en post opératoire.						
Domaine d'application							
Ce protocole s'applique	Ce protocole s'applique aux patients adultes en période post opératoire, ayant reçu une titration en morphine et						
correctement analgési	orrectement analgésiés (EVA<30). Ce protocole ne concerne pas les patients nécessitant une administration en						
débit continu de morphine. La prescription médicale est valide pendant 24 heures.							
Personnes autorisées (à compléter par le responsable médical signant le protocole) en fonction des							
références réglementaires							
A prescrire: Médecins OU A entreprendre: IADE, IDE, Sages-femmes, Manipulateurs en							
électroradiologie, $\square$ Masseurs kinésithérapeutes							
A administrer:	·						
Médecins, □IADE, □ IDE, □ Sages-femmes,□ Manipulateurs en électroradiologie, □ Masseurs							
kinésithérapeutes							
	Documents associés						
Protocole d'utilisation de la naloxone NARCAN® NALONE® CLUD 07.							
Fiche de préparation et mise en place de la morphine par voie injectable CLUD 14.							
Protocole de titration de la morphine CLUD 16.							
Références réglementaires							
Article L.1110-5 du code de la santé publique (loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité							
du système de santé)							
Décret N° 2004- 802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V (dispositions réglementaires du CSP et modifiant							
certaines dispositions de ce code)							
Article R4311-5 du Code de la Santé Publique (rôle propre infirmier)							
Article R4311-7du Code de la Santé Publique (rôle infirmier sur prescription médicale)							
Article R4311- 8 du Code de la Santé Publique (prise en charge de la douleur)							
Article R. 4311-12 du Code de la Santé Publique (IADE)							
Article R. 4311-14 du Code de la Santé Publique (protocoles de soins d'urgence)							
Article R4321-9 du Code de la Santé Publique (protocoles de soins à digence) Article R4321-9 du Code de la Santé Publique (masseurs kinésithérapeutes)							
·							
Article R4351-3 du Code de la Santé Publique (manipulateurs en électroradiologie)							
Circulaire n° 98/94 du 11 février 1999 relative à la mise en place de protocoles de prise en charge de la douleur aiguë par les							
équipes pluridisciplinaires médicales et soignantes dans les établissements de santé et institutions médico-sociales Plan de lutte contre la douleur en vigueur							
Recommandations Formalisées d'Experts Douleur 2008 www.sfar.org							
Rédaction, vérification et approbation							
	Fonction	Nom					
Rédigé par	Tonerion	Olivier M					
	CLLID ensure protection						
Vérifié	CLUD groupe protocoles	Sallerin B, Cantagrel N					
le 30/01/12							
Diffusé par le CLUD	le: 10-02-12	Olivier M, Sallerin B					
Autorisation pour application et diffusion aux soignants médicaux et paramédicaux de la structure de soins							
Date:	Responsable médical	Nom et signature :					

de la structure de soins

**Badge patient** 

## Prescriptions médicales de P.C.A.morphine en post opératoire. Durée de validité de la prescription 24 h.

DATE: HEURE: Service d'hospitalisation:

NOM prescripteur: Signature:

PCA: MORPHINE (UN milligramme /millilitre) en Mode <u>BOLUS</u> uniquement

DROLEPTAN® | OUI | dose :

□ NON

REGLAGES :

BOLUS de: (en toutes lettres) milligrammes

PERIODE réfractaire : minutes

**DOSE MAX PAR 04 HEURES**: (en toutes lettres) milligrammes (FACULTATIF)

SURVEILLANCE :

FR, EVA,EN, ES

Tous les guarts d'heure pendant une heure

lors de la mise en route du traitement

ou en cas de modifications des paramètres.

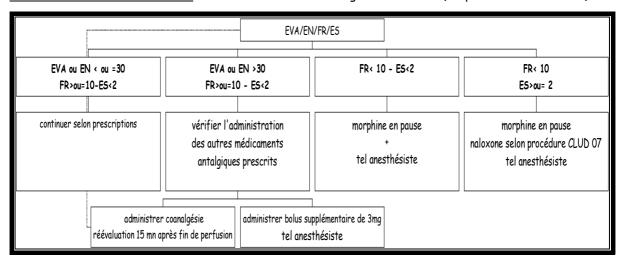
Puis toutes les heures pendant 4 heures.

Puis toutes les 4 h.

Recherche de rétention urinaire, nausées, vomissements, prurit à chaque surveillance (cf gestion des effets indésirables).

#### CONDUITE DU TRAITEMENT :

FC et Pression Sanquine Artérielle (cf. protocoles du service)



## GESTION des EFFETS INDÉSIRABLES :

Nausées et vomissements : Administrer Dropéridol (Droleptan®) 0,625 à 1,25 mg en IVL

Ou dexaméthasone 4 à 8 mg IVL ou Ondansetron (Zophren®) 4mg/2ml

Prurit Administrer hydroxyzine (Atarax®) per os ou IV dilué: 25 à 100 mg/j.

Ou titrations de Naloxone 40 microgrammes /40 microgrammes

Rétention d'urine : Administrer phloroglucinol (Spasfon®) une ampoule de 40 mg en IVL

Si échec tel Anesthésiste.

#### SURVEILLANCE INFIRMIERE AU DOS DU DOCUMENT

Kit de naloxone dans la chambre pour tout patient bénéficiant de cette technique d'analgésie (cf. protocole naloxone CLUD 07).

Protocole de traitement par morphine administré EN MODE PCA chez l'adulte en post opératoire - CLUD 24 - V5 Date de diffusion Intranet : 2016

### Remarque:

- Si la Kétamine® est prescrite à visée antihyperalgésique, elle ne doit pas être ajoutée dans la seringue de PCA, en raison de posologie variable dépendant des bolus demandés par le patient et de l'augmentation possible des effets psychodysleptiques à chaque bolus <u>MAIS</u> perfusée en seringue électrique à la posologie initiale de 50 mg / 24h seule ou associée au Néfopam par exemple.
- Il est recommandé d'associer 2,5 mg à 5 mg de dropéridol (Droleptan®)/ 50 ml dans la PCA morphine si le patient a un score de risque émétique d'APFEL ≥ 2/4
- (1 point si : sexe féminin, antécédents de vomissements (ou mal du transport), non-fumeur, administration d'opioïdes)

<u>PROGRAMMATION ALTERNATIVE RECOMMANDEE</u> chez les patients cancéreux ou douloureux chroniques ayant un traitement opioïde per os ou percutané ou trans muqueux préopératoire

- Débit continu de base = 0.5 à 2 mg/h (calculé sur la base du traitement habituel opioïde oral, percutané ou trans muqueux du patient \*)
- Bolus = 0.5 à 2 mg (pour la prise en charge des douleurs postopératoires) =  $1/10^{\text{ème}}$  du débit de base
- Période réfractaire = 5 mn
- Dose maximum sur 4 heures : à adapter en fonction du débit de base continu prescrit et des bolus autorisés

\*Ex: patient prenant quotidiennement 120 mg de morphine orale. La dose de perfusion continue sera réduite de 2/3 soit 120 mg/3 = 40 mg ÷ 24h = 1,66ml/h (utiliser la table de conversion CLUD 12)

Durée de validité de la prescription 24 h.

FEUILLE DE SURVEILLANCE PCA MORPHINE ( n° de page : ./. ) Date :											
Type chirurgie:											
SURVEILLANCE											
Soignant :											
Heure:											
EVA / EN											
Es											
F RESPI											
Myosis:											
N/V** cotat											
TT											
PRURIT cotat°											
TT											
Rét°U cotat°											
TT											
Autre : cotat°											
TT											
Bolus* (mg)											
demandé/reçu											

TT: traitement administré

Echelle de sédation (ES)	Cotation des effets indésirables	ALLO ANESTHESISTE si
0 : éveillé	0: absence	$ES \ge 2$
1 : somnolent par intermittence facilement éveillable	1 : présence	FR<10
2 : somnolent la plupart du temps, facilement éveillable.		
3 : très somnolent, éveillable par stimulation tactile		

Kit de naloxone dans la chambre pour tout patient bénéficiant de cette technique d'analgésie (cf protocole naloxone CLUD 07).

Protocole de traitement par morphine administré EN MODE PCA chez l'adulte en post opératoire - CLUD 24 - V5 Date de diffusion Intranet : 2016

<sup>\*</sup>doses cumulées toutes les 8 heures et à l'arrêt de la pompe. \*\* nausées et vomissements.